PROVINCE DE NAMUR ARRONDISSEMENT DE NAMUR COMMUNE DE PROFONDEVILLE

Conformément aux articles L1122-11 & 12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 4 du Règlement d'Ordre Intérieur, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil Communal qui aura lieu le lundi 23 juin 2025 à 20h00 à la Maison Communale de Profondeville.

Fait à Profondeville, le 11/06/2025

PAR LE COLLEGE COMMUNAL,

Le Directeur Général,

Florian GOOSSE

Le Bourgmestre,

L. DELIRE

Séance publique

Générale

1. Procès-verbal de la séance précédente.

Secrétariat

2. Copropriété de la Résidence "Le Postillon" - Désignation d'un représentant communal.
3. Foyer Namurois scrl - Désignation des représentants communaux à l'Organe d'Administration.

Finances

4. CPAS - Tutelle spéciale d'approbation - Comptes de l'exercice 2024.
5. CPAS - Tutelle spéciale d'approbation - modifications budgétaires n°1/2025.
6. Modifications budgétaires N° 1 - Exercice 2025.
7. Règlement redevance sur la fourniture de repas scolaires.

Evénements

8. Collaboration - Centre culturel Marcel Hicter - La Marlagne - 2025-2026.

Affaires juridiques & Assurances

9. Territoires de la Mémoire : Convention de partenariat - Reconduction pour les années 2025 à 2029.

Accueil - extrascolaire

10. Désignation des membres du Conseil communal pour la Commission communale de l'accueil Temps Libre.

Huis-clos

Personnel

11. Admission à la pension de retraite anticipée en date du 01.05.2026 - Ouvrier contractuel subventionné.
12. Admission à la pension de retraite anticipée en date du 01.12.2025 - Ouvrier contractuel subventionné.

13. Décisions prises par le Collège communal dans le cadre de sa délégation en matière de personnel communal.

Enseignement

14. Nomination à titre définitif d'un maître de morale, à raison de 5 périodes/semaine, à partir du 01/04/2025 pour les écoles fondamentales communales de Profondeville.

15. Nomination à titre définitif d'un maître de philosophie et citoyenneté, à raison de 12 périodes/semaine, à partir du 01/04/2025 pour les écoles fondamentales communales de Profondeville.

16. Nomination à titre définitif d'un maître de philosophie et citoyenneté, à raison de 14 périodes/semaine, à partir du 01/04/2025 pour les écoles fondamentales communales de Profondeville.

17. Ratification des désignations et des demandes de congé des enseignants faites par le Collège en application du décret du 6 juin 1994.